



DÉLIBÉRATION N° 99/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 novembre 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. Julien PIEDPREMIER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Était absente : Mme Véronique CHARTIER.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

FINANCES

RLV – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 7 octobre 2025

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire, en charge des Finances, expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2024, tendant à déterminer l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin d’évaluer l’ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d’agglomération ou rétrocédées aux communes, au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la séance de la CLECT du 7 octobre 2025, à laquelle Monsieur Jean-Louis ANTONY, membre titulaire représentant la commune de Volvic a été convoqué ;

Vu le rapport adopté à la majorité par la CLECT de la Communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans le 7 octobre 2025 et notifié aux communes membres de RLV le 8 octobre 2025 ;

Vu le IV de l’article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), qui précise que le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l’approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de trois mois à compter de sa transmission ;

Vu l’article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui fixe les conditions de majorité requises ;

Considérant que ce rapport doit faire l’objet d’une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, avant le 8 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 3 voix « contre » :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées notifié à la Commune le 8 octobre 2025 et joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

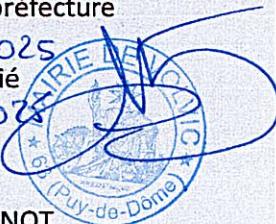
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 04.12.2025

Publié ou notifié

le : 11.12.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

